

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Saint-Jean, convoqué le vingt-deux septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bruno ESPIC, Maire.

Date de Convocation : jeudi 1^{er} décembre 2022

APPEL

EFFECTIFS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN

Bruno ESPIC	Céline MORETTO	Yannick LACOSTE	Chantal ARRAULT	Jean-Philippe FREZOULS
Monique MEGEMONT	Philippe FUSEAU	Marie COCHARD	Philippe BRUNO	Cathy JOUVENEZ
Marie-Morgane PORTE	Céline DILANGU	Jean-Pierre PEYRI	Marie-Sol BOUDOU	Philippe COUZI
Ekavi BRUSETTI	Nicolas TOUZET	Isabelle GUEDJ	Guy GARCIA	Dominique RITTER
Eddy HENIN	Françoise SOURDAIS	Hervé FONDS	Isabelle DELIS	Christophe DELPECH
Séverine HUSSON	Quentin USERO	Séverine PINAUD	Gilles VALEILLE	Patrick DURANDET
Claude BOESCH-BIAY	Bernard BOULOUYS	Marianne MIKHAILOFF		

Présents :

Bruno ESPIC	Céline MORETTO	Yannick LACOSTE	Jean-Philippe FREZOULS	Monique MEGEMONT
Philippe FUSEAU	Marie COCHARD	Cathy JOUVENEZ	Marie-Morgane PORTE	Jean-Pierre PEYRI
Marie-Sol BOUDOU	Philippe COUZI	Nicolas TOUZET	Isabelle GUEDJ	Guy GARCIA
Dominique RITTER	Eddy HENIN	Françoise SOURDAIS	Hervé FONDS	Séverine HUSSON
Céline DILANGU				
Patrick DURANDET	Claude BOESCH-BIAY	Bernard BOULOUYS	Marianne MIKHAILOFF	

Absents avec procuration :

Chantal ARRAULT représenté par Guy GARCIA
Gilles VALEILLE représenté par Monique MEGEMONT
Philippe BRUNO représenté par Bruno ESPIC
Isabelle DELIS représentée par Marie COCHARD
Ekavi BRUSETTI représentée par Eddy HENIN
Christophe DELPECH représenté par Jean-Pierre PEYRI
Quentin USERO représenté par Séverine HUSSON
Séverine PINAUD représentée par Cathy JOUVENEZ

DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Marie-Sol BOUDOU

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2022
Unanimité

DECISIONS DU MAIRE

en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT et de la délibération du 8 juillet 2020

❖ **DECISIONS RELATIVES AU MARCHÉ 2021-01 POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET REAMENAGEMENT DE SALLES DE CLASSE – ECOLE BAKER :**

- **DM 20220909** - Avenant n°3, lot 10, Marin
- **DM 20220910** - Avenant n°3, lot 8 CVC, AJS Energie
- **DM 20220911** - Avenant n°1, lot 7 C – EST
- **DM 20220912** - Décision de résiliation, lot 3, Cirkad (In Charged) -
- **DM 20220913** - Décision de résiliation, lot 7, SARL Sanchez
- **DM 20221004** - Avenant n°1, lot 7 A BPOSE31
- **DM 20221005** - Avenant n°2, lot 9, MC2F
- **DM 20221006** - Avenant n°1, lot 1, MAILLET
- **DM 20221101** - Avenant n°2, lot 14, RAUZY
- **DM 20221103** - Avenants Lots 1,2,3,4,5,6,8,9,10,12,13,14,15,16
- **DM 20221106** - Décision de résiliation, lot 11, KUENTZ SAS

❖ **AUTRES DECISIONS :**

- **DM 20220907** - Convention de partenariat cadrant les interventions d'un (de) professionnel(s) de soin auprès d'enfants fréquentant un accueil collectif de mineurs (ACM).
- **DM 20220908** - Convention de partenariat pour la mise en place d'actions, dans le cadre de la Semaine Bleue
- **DM 20221001** - Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) - Année scolaire 2022-2023.
- **DM 20221002** - Convention de partenariat dans le cadre d'ateliers de découverte du badminton.
- **DM 20221003** - Convention de partenariat dans le cadre de l'organisation d'un projet jeunesse autour des cultures asiatiques.
- **DM 20221102** - Signature d'une convention avec l'Etat visant la formation des professionnels de la petite enfance, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
- **DM20221104** - Renouvellement de l'Adhésion à La Croix Rouge Française dans le cadre du PCS
- **DM20221105** - Convention de partenariat dans le cadre de l'organisation d'accueils de stagiaires de l'Institut de Formation en soins infirmiers

DELIBERATIONS

FINANCES

1. Décision Modificative n°3

Ces virements de crédits sont compensés par des reports ou suppressions sur d'autres articles ou opérations et par l'inscription au budget de crédits nouveaux déjà encaissés par la commune.

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
Art. 6574 Subv. de fonct. aux asso. & pers. de dt privé		30 000 €
Art. 64131 Rémunération		100 000 €
Art. 661121 ICNE de l'exercice N		2 100 €
Art. 022 Dépenses imprévues	- 100 000 €	
TOTAL	100 000 €	132 100 €
INVESTISSEMENT		
Opération 2013001 Crèche Pitchounelle, art. 21318		7 000 €
Opération 2013009 Mairie annexe V. Hugo, art. 21318		3 500 €
Op. 2020007 Rénov. toiture et écl. tennis, art. 21318		10 000 €
Opération 2021002 plateforme jeunesse, art. 21318		13 000 €
Opération 2022003 crèche Pays des fées, art. 21318		2 000 €
Art. 261 Titres de participation		1 000 €
Opération 2018003 Cœur de ville, art. 21578	36 500 €	
TOTAL	36 500 €	36 500 €

Désignation	Recettes	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
FONCTIONNEMENT		
Art. 6419 Remboursement sur rém. du pers.	16 100 €	
Art. 6459 Remb. sur charges Sécurité Sociale	16 000 €	
TOTAL	32 100 €	- €
INVESTISSEMENT		
TOTAL	- €	- €

TOTAL GENERAL	168 600 €	168 600 €
----------------------	------------------	------------------

Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** la décision modificative n°3,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

2. Admission en non-valeur

Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des recettes listées en annexe pour un montant total de 40.54 € (à l'article 6541), correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4894280312 dressée par le comptable public,
- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des recettes listées en annexe pour un montant total de 13 892.78 € (à l'article 6542), correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4894280312 dressée par le comptable public,
- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des recettes listées en annexe pour un montant total de 1 629.39 € (à l'article 6541), correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4919700712 dressée par le comptable public,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 65 article 6541 et 6542,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : Unanimité

CONTRE

ABSTENTION :

3. Cession d'un bien mobilier supérieur à 4 600 €

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à céder un échafaudage pour un montant de 5 500 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et entreprendre toutes les démarches rendues nécessaires pour la réalisation de la cession projetée.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

4. Autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023.

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** l'ouverture des crédits d'investissement aux chapitres 21 et 23, à compter du 1er janvier 2023, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts lors de l'exercice 2022.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

5. Subventions exceptionnelles

Le Conseil Municipal,

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association «Les Jardins de Saint-Jean». Il est précisé que cette somme sera prise à l'article 6574.

- **AUTORISE** le versement de la subvention à hauteur de 17 429.84 € au profit de la MJC. Il est précisé que cette somme sera prise à l'article 6574.

POUR : Unanimité
CONTRE :
ABSTENTION :

6. Refacturation des frais de mise en fourrière des véhicules à leurs propriétaires

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** que tous ces frais engagés par la collectivité (mise en fourrière, expertise, frais de gardes...) soient refacturés aux propriétaires des véhicules concernés.

POUR : Unanimité
CONTRE :
ABSTENTION :

7. Tarification des copies de documentaires de la Médiathèque-Ludothèque

Le Conseil municipal,

- **SE PRONONCE** favorablement sur l'application de ces tarifs.

POUR : Unanimité
CONTRE :
ABSTENTION :

8. Tarification des séjours 2023 organisés par l'Accueil de loisirs sans hébergement et le Club Ados

Le Conseil municipal,

- **SE PRONONCE** favorablement sur l'application de ces tarifs.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4

9. Adoption et signature d'une convention pour la mise à disposition aux écoles de la Ville de Saint-Jean de la piscine municipale par la Ville de L'Union.

Le Conseil municipal,

- **ADOpte** la présente convention et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision tendant à l'application de la présente délibération.

POUR : Unanimité
CONTRE :
ABSTENTION :

RESSOURCES HUMAINES

10. Modification du tableau des effectifs – créations de postes

Le Conseil Municipal,

- **CREE** les postes créer les postes suivants :
 - 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
 - 1 poste d'assistant de conservation principal 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'assistant de conservation principal 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'ingénieur à temps complet
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- **AUTORISE** le recrutement de contractuels sur la base de l'article L332-8 2° et de la délibération du Conseil municipal en date du 07/12/22 en cas de recherche infructueuse de candidat fonctionnaire ;
- **DIT** que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

11. Recours aux contractuels sur emplois permanents

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** qu'en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire, tous les postes permanents (créés ou à créer) de catégorie A, B et C du tableau des effectifs pourront être pourvus par un agent contractuel selon les dispositions prévues à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels sur la base de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

12. Signature contrat d'apprentissage

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de recourir au contrat d'apprentissage.
- **D'AUTORISE** l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Pôle aménagement et développement du cadre de vie service espaces verts	Agent des espaces verts	CAPA jardinier paysagiste	2 ans

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

AFFAIRES GENERALES

13. Dénomination d'un espace public sportif

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la proposition qui lui est faite, de donner à ce lieu la dénomination suivante : Espace Jean-Luc Sénat,

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

CADRE DE VIE – URBANISME

14. Rapport d'activité SDEHG 2021

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Activité du SDEHG 2021

15. Travaux SDEHG : Programme LED 2026 ++ Luminaires 400 W sur les axes principaux

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet de rénovation proposé par le SDEHG
- **DECIDE** de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

EDUCATION - VIE LOCALE

16. Projet de création d'une Maison d'Assistants Maternels et demande de subvention

Le Conseil Municipal,

- **CREE** une Maison d'Assistants Maternels
- **APPROUVE** le plan de financement du projet de création d'une Maison d'Assistants Maternels,

Recettes	Sommes prévues HT	Dépenses	Sommes prévues HT
13110 Subvention Etat	€	20100 Frais architectes	9 500,00 €
13111 Subvention Jeunesse et Sports	€	21100 Achat terrain	0
13112 Subvention D.D.A.S.S	€	21300 Construction	0
13120 Subvention Conseil Régional	€	21310 Achat, construction bâtiment	250 000,00 €
13130 Subvention Conseil Général	€	21351 Installations, aménagements	131 170,00 €
13140 Subvention communes	318 160,00 €	21352 Grosses réparations	0
13182 Subvention C.P.A.M	€	21545 Matériel animation - Mam	0
13183 Subvention C.R.A.M	€	21547 Matériel d'hébergement	0
13184 Subvention CAF	88 800,00 €	21570 Matériels d'activités - Mam	0
13188 Subvention autres organismes	€	21820 Matériels transports	0
16000 Emprunts	€	21833 Matériel informatique - Mam	0
dont emprunt CAF	€		
	€	21840 Autres matériel mobilier	16 290,00 €
17000 Apport gestionnaire			
		21880 Divers	€
Total des Recettes	406 960,00 €	Total des Dépenses	406 960,00 €

- **SOLLICITE** une subvention la plus haute possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et entreprendre toutes les démarches rendues nécessaires pour la réalisation du projet présenté.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

17. Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement : Désignation d'une représentante

Le Conseil Municipal,

- **DESIGNE Madame Céline MORETTO** en qualité de représentante de la collectivité territoriale de rattachement,
- **DESIGNE Madame Séverine HUSSON** afin d'assurer la suppléance de Madame Céline MORETTO en cas d'empêchement.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

18. Convention de partenariat dans le cadre de l'organisation d'un séjour d'enfants avec le Centre Communal d'Action Sociale de l'Union

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

TOULOUSE METROPOLE

19. Attribution de compensation suite à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** la révision de l'attribution de compensation au titre de l'exercice 2022 et suivants telle qu'elle figure dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 10 novembre 2022,
- **FIXE** le montant de l'attribution de compensation selon le tableau ci-dessous :

	2022 avant CLETC	2022	2023	2024	2025	2022 et suivants
Montant de l'AC	4 010 966 €	4 024 707 €	4 024 707 €	4 024 707 €	4 024 707 €	4 024 707 €

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

20. Rapport d'observations définitives sur le contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole - Exercice 2020 et suivants

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport d'observations susmentionné.

21. Approbation de la modification du règlement d'intervention foncière de l'EPFL du Grand Toulouse

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la seconde modification du règlement d'intervention ci-annexé, valant avenant aux conventions en cours signées entre la Commune de Saint Jean et l'EPFL.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

22. Entrée au capital de la Société Publique Locale Réseau d'Infrastructures Numériques et approbation des statuts.

Le Conseil Municipal,

- **ENTRE** au capital social de la SPL-RIN,
- **APPROUVE** les nouveaux statuts de la SPL-RIN,
- **DESIGNE** le représentant de la commune aux instances de la SPL-RIN en la personne de Bruno Espic
- **APPROUVE** l'acquisition par la commune d'une action de la SPL-RIN détenue par Toulouse Métropole, au prix nominal de 1000,00 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération, et en particulier à signer les statuts de la SPL-RIN.
- **INSCRIT** la dépense au budget de l'exercice 2022, Compte 261

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

23. Collecte des déchets alimentaires issus de la restauration collective: adoption d'une convention de groupement de commandes avec des communes membres de Toulouse Métropole et le CCAS de Cugnaux

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de la convention 22TM07 portant création de groupement de commandes en vue de mutualiser la collecte des déchets alimentaires issus de la restauration collective, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **DIT** que la convention désigne Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout acte aux effets ci-dessus.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

24. Dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail pour l'année 2023

Le Conseil Municipal,

- **EMET** un avis favorable, pour l'année 2023, à l'ouverture :
 - Pour l'ensemble des commerces de détail, les dimanches suivants :
 - le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver,
 - le 26 novembre (« Black Friday »),
 - le 3 décembre,
 - le 10 décembre,
 - le 17 décembre,
 - le 24 décembre,
 - le 31 décembre 2023.
 - Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400m², seront autorisés 7 dimanches parmi les 10 dimanches suivants :
 - le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver,
 - le 12 février,
 - le 19 mars,
 - le 6 août,
 - le 26 novembre,
 - les 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023.
 - Pour les professionnels du secteur de l'automobile, et en dehors des éventuelles foires ou salons organisés en Haute-Garonne, seront autorisés 5 dimanches pour 2023 définis par les Journées Nationales des Constructeurs :
 - le 15 janvier,
 - le 19 mars,
 - le 18 juin,
 - le 17 septembre,
 - le 15 octobre 2023.
 - Pour les professionnels du secteur de l'ameublement, et en dehors des éventuelles foires ou salons organisés en Haute-Garonne, 7 dimanches pour 2023 :
 - le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver,
 - le 19 novembre,
 - le 26 novembre,
 - le 3 décembre,
 - le 10 décembre,
 - le 17 décembre,
 - le 24 décembre 2023.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

INTERCOMMUNALITE

25. Rapport d'activité 2021 du Syndicat de Bassin Hers Girou (SBHG)

Le Conseil Municipal,

- **PREND** acte du rapport d'activité 2021 du Syndicat de Bassin Hers Girou.

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN

Vœu pour un accord sur une 1ere phase du RER toulousain avec des avancées concrètes : Proposition d'une approche pragmatique et fédératrice sur la base d'un RER cadencé à la demi-heure de 5h à minuit avec des avancées par étapes d'ici 2029.

Le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** le Vœu ci-dessus exposé.

POUR : Unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :

Fait à Saint Jean et affiché le 12 décembre 2022,

Le D.G.S,

Florian AUTRET

Le Maire,

Bruno ESPIC